




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

**ANGLETERRE.**

DÉPART DES FLOTTES COMBINÉES POUR LES CÔTES DE LA HOLLANDE.

Londres, le 5 novembre. — Sir Pulteney-Malcolm a eu, avant-hier, une entrevue de plus d'une heure et demie avec sa majesté, au château de Windsor.

Les flottes combinées d'Angleterre et de France ont fait voile hier des Dunes. Leurs premiers mouvements seront déterminés par la réponse du roi de Hollande.

— On écrit de Portsmouth, 4 novembre :

« Les escadres combinées ont mis à la voile hier d'ici avec un bon vent, pour les côtes de Hollande. Elles consistent dans le *Donegal*, de 74, capitaine Fanshawe, et portant le pavillon amiral; le *Talaveira*, de 74, capitaine Brown; le *Rover*, de 18, commandant sir W. Young; le *Snake*, de 18, le *Stiffen*, de 90, capitaine Kendrin, et portant le pavillon de contre-amiral; *Melpomene*, de 18, capitaine Rabaudy; *Medée*, de 44, capitaine Londe; *Ariane*, de 32, capitaine Le Roi; la *Créole*, de 24, capitaine Dubreuil.

Le *Castor*, de 36, le *Southampton*, de 52, avec les frégates françaises *Calypso*, de 56, et la *Révolte*, de 44, les rallieront dans les Dunes, dont les vaisseaux atteindront l'ancrage demain au point du jour, et avant la nuit, une douzaine de navires hollandais pourront être capturés.

Le *Larne*, de 18 pièces, capitaine Sydney-Smith, mettra en mer demain ainsi que le *Conny*, de 28 canons, capitaine Eden, et le *Volage*, de 28. Lord Colchester partira mercredi; le *Revenge*, de 76, capitaine Mackay, a rallié la flotte de la Sainte-Hélène; elle complètera sa provision d'eau demain, et rejoindra la flotte sans délai. Le *Rhambold*, frégate à vapeur, a amené ce matin plusieurs navires pour le *Spartiate*, de 74, et a ensuite dirigé vers la flotte.

Il est impossible de donner une idée des sentiments qui agitaient les nombreux spectateurs, en grande partie hommes de mer, à la vue du pavillon tricolore voguant de concert avec le pavillon de l'union britannique.

Le *Lightning* est arrivé de Hollande à Woolwich, avec des dépêches pour le gouvernement anglais, qui ont immédiatement été adressées aux ministres étrangers. Des dépêches sont également arrivées à l'ambassadeur de Hollande.

Le vaisseau l'*Ebenezer* vient d'arriver à Portsmouth, venant d'Oporto, qu'il a quitté le 28 octobre. Rien de particulier n'était arrivé jusqu'à cette époque, si ce n'est qu'une nouvelle attaque avait été tentée par les Miguélistes sur le couvent de Serra. Ils avaient encore été repoussés avec succès. Les Pédristes n'avaient perdu à cette attaque qu'un seul homme, et il y en avait eu trois blessés. Le colonel Cotter était arrivé avec l'*Ebenezer* au départ de ce vaisseau, tout était très-animé à Oporto, et il y avait abondance de toutes choses.

On croyait généralement qu'il n'y aurait plus de nouvelles de la guerre.

Des lettres qui toutes confirment ces nouvelles apportées par l'*Ebenezer*, disent en outre que dans l'attente de divers points des renforts jusqu'à l'arrivée de 1,800 hommes, y compris beaucoup de vétérans.

— On lit dans le *Globe* :

« Des nouvelles de la Vendée nous apprennent que la duchesse de Berry, malgré les dangers auxquels elle court de tomber entre les mains de la police, a déclaré sa ferme résolution de ne pas

quitter la France tant que la non-solution de la question belge offrira la chance ou l'espoir d'une guerre générale. »

**FRANCE.**

AFFAIRES BELGES.

Paris, le 6 novembre. — On lit dans le *Nouveliste* :

« La réponse du roi de Hollande, annoncée par le *Moniteur*, était pressentie depuis quelques jours. Elle est la conséquence de la conduite de ce gouvernement depuis deux années. La force seule maintenant peut décider la question, et la force la décidera. »

« On se rappelle les termes du traité : Du 2 au 5, sommation; du 5 au 12, blocus, à partir du 12, si l'évacuation n'est pas opérée, la guerre. En conséquence, à l'heure où l'on nous lira, les opérations maritimes doivent commencer. Sir Pulteney Malcolm a dû quitter Londres le 2 ou le 3, et déjà plusieurs bâtimens étaient partis pour assurer quelques mesures préliminaires indispensables du blocus. »

« Nous verrons, disait hier un journal, si le traité du 22 octobre est autre chose qu'un moyen de théâtre. » Le doute de ce journal doit être maintenant éclairci; mais ce doute a-t-il jamais été sérieux? Deux états comme la Grande-Bretagne et la France menacent-ils en vain? »

« L'expédition maritime, l'expédition militaire n'ont qu'un but, affermir la paix, extirper jusqu'au dernier germe de la seule question qui pût désormais tenir les esprits et les intérêts en suspens. Que les esprits et les intérêts voient donc avec sécurité s'accomplir des mesures si long-temps désirées, dont l'efficacité est certaine, et qui n'ont de péril que pour ceux dont l'obstination les a provoquées. Ce n'est point une question qui commence, c'est nous le croyons du moins, une question qui finit. L'indépendance de la Belgique, comme puissance, et l'intégrité de son territoire nous paraissent maintenant assurées. »

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Notre sécurité est grande. Le spectacle qui va s'ouvrir nous rend attentifs, mais non inquiets. Nous voyons se développer le plan auquel notre pensée s'est associée, s'accomplir les espérances que nous avons toujours nourries. L'Europe, suivant nous, a constamment voulu la paix, elle la veut autant que jamais. Cette volonté persévérante est le fait fondamental et indestructible qui domine les événemens; tout ce qui a été fait, tout ce qui sera fait dans le sens de cette volonté est inattaquable. Le succès est assuré à qui sait la comprendre, la respecter, la convertir en actes et résultats. Voilà pour nous le point fixe; voilà l'idée principale qui doit fonder et régir toute la politique extérieure. »

« L'expédition qui va résulter du traité du 22 octobre est une expédition militaire; c'est un acte de guerre, mais ce n'est une déclaration de guerre à personne : c'est une entreprise conçue dans un but pacifique, par les deux nations qui ont le plus d'intérêt à l'accomplissement immédiat des intentions communes de l'Europe; c'est, sous ce rapport, une entreprise toute européenne; c'est presque l'exécution de la sentence d'un conseil amphictyonique. Ainsi, quoique les armes brillent, quoiqu'il soit nécessaire d'agir avec vigueur, le recours à la force, loin d'être ici une dérogation au système de paix, le confirme et l'assure dans l'avenir. Nous espérons que cette courte campagne jettera un nouvel éclat sur nos armes, mais, dût l'ardeur de nos jeunes soldats s'en plaindre, ce

n'est pas une grande carrière de gloire qui s'ouvre; ce n'est point cette guerre qui commença dans l'Argone et qui finit au mont Saint-Jean. »

— On écrit de Portsmouth le 1<sup>er</sup> novembre, qu'il est arrivé de Cherbourg, à Spithead une corvette française qui a été saluée par les bâtimens du port. L'amiral Villeneuve, dit cette lettre, était arrivé en Angleterre avec la conviction qu'il allait être sous les ordres de sir P. Malcolm; mais le premier lord de l'amirauté, après une entrevue avec le prince de Talleyrand a envoyé des instructions aux bâtimens des deux nations pour que les deux flottes agissent indépendamment l'une de l'autre; il résulte que quoiqu'il y ait jonction entr'elles, il ne peut y avoir ni unité ni concert dans leurs opérations; l'amiral français, qui a prévu ce résultat, a mis de côté toute étiquette et a offert de se placer ainsi que son escadre sous les ordres immédiats de l'amiral anglais, en qui il a la plus grande confiance, en faisant entendre en même temps que tout autre arrangement aurait les plus fâcheux résultats. On dit qu'il a eu à ce sujet une entrevue avec sir P. Malcolm; mais on ne connaît pas encore la décision de l'amirauté. (*Constitutionnel*.)

— L'Autriche, la Russie, et surtout la Prusse, ont conseillé et conseillent encore au roi de Hollande d'évacuer Anvers. Aujourd'hui, après le refus de Guillaume, les personnes les mieux informées persistent à croire à la possibilité de l'évacuation par suite de ces conseils. (*Gazette*.)

— On écrit de Bruxelles, 3 novembre :

« J'apprends à l'instant ( quatre heures ) d'une source que je puis dire officielle, que, cette nuit, à une heure assez avancée, le gouvernement a reçu une estafette venant d'Anvers, et apportant une note notifiée hier dans la soirée de la part du général Chassé au général Buzen, commandant les forces militaires de la ville et province d'Anvers, laquelle note porte qu'au premier mouvement, soit de l'armée soit de la flotte française, et sans attendre une agression de leur part, le général commandant la citadelle d'Anvers a reçu l'ordre de son souverain d'user de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour empêcher la violation de ses droits sacrés par une force étrangère; qu'en conséquence de ces ordres, lui, Chassé, donnait avis qu'il se trouverait dans la dure nécessité de tirer avec toute son artillerie sur la ville d'Anvers à la première apparence d'un pavillon ou d'un drapeau français dans le voisinage des lieux occupés par les Hollandais. Il ajoute que le gouvernement belge devra se tenir pour suffisamment averti, parce qu'il n'y aura plus d'autre communication de sa part. Cette pièce a été tout de suite communiquée à M. Latour-Maubourg et à sir Robert Adair. Celui-ci s'est empressé d'expédier un courrier au consul anglais à Anvers. Un second courrier attend chez lui des dépêches et une réponse d'Anvers pour les porter à Londres; la réponse n'est pas encore arrivée, et on est dans la plus grande anxiété à l'ambassade. M. de Latour-Maubourg a fait partir à midi pour Paris la notification en question. M. le baron Evain, directeur de la guerre, a expédié à deux heures des dépêches pour l'armée du Nord. M. Evain a rédigé lui-même ces dépêches sur une note qui lui a été remise de la part du roi. Le contenu n'en est pas connu. » (*Constitutionnel*.)

Le ministre du commerce vient d'ordonner une enquête sur les houilles, afin de décider si l'on devait supprimer, maintenir ou diminuer les droits d'entrée perçus sur les charbons belges à leur importation en France par les frontières de terre du département du Nord. Que cette enquête ait été on

non sollicitée par le gouvernement belge, comme on le prétend, dans l'intérêt des houillères du midi de la Belgique, la question n'en mérite pas moins toute l'attention du gouvernement et des chambres, dans l'intérêt des consommateurs du département du Nord qui, depuis une certaine époque, se plaignent d'avoir été sacrifiés plutôt au monopole d'une compagnie fameuse, qu'à un motif réel d'intérêt général. Les questions sur lesquelles le gouvernement désire être éclairé, se trouvent détaillées dans un *quæritur* qui, d'après les instructions de M. le préfet du Nord, a dû être adressé, il y a quelques jours, à toutes les sociétés charbonnières de son département. (ECHO DE LA FRONTIÈRE.)

— Depuis le 15 du mois dernier jusqu'au 1<sup>er</sup> de ce mois, 68,000 congés ont été accordés aux militaires ayant fini leur terme de service.

— On mande de Calais, 6 novembre :

Depuis environ quinze jours il a été expédié de l'arsenal de Calais.

Sur Lille : 17,000 boulets de 24 ; 25,000 kil. de poudre à canon.

Sur Douai : 55 écouvillons de siège hampés de 24, 20 d° de 16, 3 lanternes hampées de 24, 40 refouloirs hampés de 24, 21 tire-bourres à canon de siège, 14 d° de campagne, 110 porte-lances, 3,000 kil. d'étoupes, 3,906 tourteaux goudronnés, 300 obus de 8°, 100 pelles carrées emmanchées, 100 pics-boyaux sans manches, 150 serpes emmanchées.

On a reçu de Lille 4,000 fusils et 1,325 sabres-poignards du nouveau modèle.

## BELGIQUE.

Anvers, le 8 novembre. — Le bruit court en ville que Chassé a fait partir cette semaine plus de 900 soldats de la garnison pour la Hollande, par le peu de foi qu'il peut mettre en eux.

— Six allèges avec vivres et troupes sont arrivées hier à la citadelle, elles sont réparties à vide dans la journée, arrivées près des bâtimens de la station hollandaise à la *Pype-Tabac*, elles ont été renvoyées sous la citadelle où elles sont encore.

— Un nouveau bâtiment de guerre hollandais est venu se joindre à la station de *Pype-Tabac*.

— Un bataillon du 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie est parti ce matin pour aller relever un bataillon du 5<sup>e</sup>.

— Le prince d'Orange est aujourd'hui notre voisin ; à une heure, il est entré dans la citadelle.

Les émigrations et les déménagemens continuent, la population est morne, l'inquiétude est générale.

La proclamation de la régence, qui engage les habitans à se précautionner contre les effets d'un bombardement, est sous presse; demain elle se lira dans tous les quartiers de la ville. Celle de M. le colonel Buzen, commandant supérieur, est déjà publiée, je viens de la lire dans le *Phare*.

— On travaille, dans la partie retranchée de la ville, du côté des bassins, à approprier un certain nombre de maisons, à un système de casernement pour les troupes.

— Les lettres annoncent le départ des flottes combinées. Elles s'accordent à annoncer que la flotte anglaise s'est dirigée sur l'embouchure de l'Escaut et la flotte française sur le Texel.

Gand, le 8 novembre. — Par suite d'une circonstance imprévue, le nouveau drapeau tricolore n'avait pas été arboré dimanche dernier sur l'arbre de liberté comme nous l'avions annoncé. Cette fête patriotique quoique différée, n'a pas été perdue pour cela, elle a eu lieu hier après-midi avec la plus grande solennité. Deux pelotons de la garde civique et deux du corps de nos braves sapeurs-pompiers relevaient l'éclat de cette fête par leur présence. Le drapeau a été arboré au milieu des acclamations d'une foule immense qui remplissait le marché du vendredi. Il porte l'inscription : *Honneur aux défenseurs de la patrie*.

— Avant-hier a été appelée devant le tribunal de première instance de cette ville l'action en dommages intérêts pour arrestation arbitraires, etc. intentée par les sieurs Dixon et Stéven au général Nielloa. M<sup>e</sup> Bailliu, défenseur du général, a plaidé l'incom-

pétence, se soutenant que les ordres du ministre de la guerre mettent à couvert la responsabilité de son client, et que les actes d'un ministre ne peuvent être jugés que par la cour de cassation. Ces moyens ont été repoussés par M<sup>es</sup> van Huffel, Rolin et Metdepenningen. Le prononcé du jugement a été remis à quinzaine.

Bruxelles, le 8 novembre. — Le roi fera en personne l'ouverture des chambres, mardi prochain, 13 du courant, à une heure. La reine assistera à la cérémonie. (Moniteur.)

— S. M. la reine a fait un don de cinq cents francs à l'hospice des vieillards des Ursulines de cette ville.

— Le roi est allé inspecter hier une batterie d'artillerie nouvellement organisée, dans la plaine de Waterloo. S. M. en a paru satisfaite; elle était de retour au palais à six heures.

— Nous apprenons que le consul anglais, résidant à Anvers, a envoyé toute sa famille à Malines. (L'Union.)

— M. Félix de Mérode est de retour à Bruxelles depuis hier.

## LIÈGE, LE 9 NOVEMBRE.

Nous tenons de bonne source que l'armée française commence son mouvement le 12.

Vingt-un mille hommes passeront par Mons, se dirigeant sur Bruxelles; 17 à 18,000 passeront par Ath, venant de Tournay et d'autres points de la frontière. (Indépendant.)

— On nous écrit de Venloo, 6 novembre :

« En attendant l'évacuation de Venloo, on vient d'y adjuger hier la construction d'un nouveau fort qui doit être achevé dans 30 jours.

— Les divers corps qui composent l'armée française sont pressés sur l'extrême frontière, de manière qu'en moins d'une journée l'entrée en Belgique de toute cette armée pourra être opérée.

— Le premier de ce mois, un aigle d'une grande dimension est venu s'abattre dans le parc de Denain. M. Evrard Rhoud et son garde qui l'a tué en ont fait hommage à la ville de Valenciennes. M. le maire qui vient de recevoir cet oiseau rare dans notre contrée, le fait préparer pour le cabinet d'histoire naturelle, où les amateurs d'ornithologie et les artistes pourront bientôt l'étudier.

— Voici un déplorable accident arrivé à Paris il y a deux jours :

« Deux jeunes gens, fils de M. Leroy, maître couvreur, rue de la Tixeranderie, et tous deux simples ouvriers, travaillaient mercredi dernier l'un près de l'autre au faite d'une maison de la chaussée d'Antin; l'aîné vit son frère rouler au bas du toit; il s'empressa de le saisir par ses habits, et l'arrêta un moment dans sa chute. Mais bientôt entraîné par le poids de ce malheureux, il glissa lui-même, et tomba avec lui sur le pavé. L'un des deux fut tué sur le coup, l'autre mourut le lendemain à l'hospice Beaujon où il avait été transporté. Aujourd'hui a eu lieu à l'église Saint-Gervais le convoi des deux frères. La cérémonie funèbre, si touchante par le souvenir d'un bel exemple de piété fraternelle, avait attiré un grand concours de spectateurs. »

— Le vaisseau le *Bourbon*, que commandait M. de Boulainvilliers, était en perdition le 12 avril 1741. Un seul canot pouvait servir au sauvetage. On proposa de tirer au sort pour composer l'embarcation. Les matelots eurent la générosité de déclarer que le capitaine et son fils, garde de la marine, avaient, de droit, leur place dans le canot. M. de Boulainvilliers repoussa cette proposition, qui créait un privilège dans le malheur. Le tirage se fit, et M. de Boulainvilliers, favorisé par le sort, put descendre dans l'embarcation; mais son fils ayant été moins heureux, le capitaine demanda un échange qui fut accepté. Il embrassa son fils, vit l'esquif s'éloigner, dit un dernier adieu à ses compagnons d'infortune, s'enveloppa dans son manteau, et coula peu d'instans après avec son navire.

Ce trait touchant est emprunté à un ouvrage de M. Jal sur les *Scènes de la vie maritime*.

## TRAITE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE. DU 22 OCTOBRE.

Voici d'après un journal d'Anvers le texte du traité conclu entre la France et l'Angleterre. Cette pièce est d'une haute importance. Nous ferons remarquer que ce traité n'a pas seulement pour objet de faire évacuer le territoire belge, mais encore l'exécution du traité des 24 articles :

« D'après l'invitation du roi des belges et convaincus que de nouveaux retards dans l'exécution du traité fait avec la Belgique compromettraient sérieusement la paix générale de l'Europe, la France et l'Angleterre ont résolu malgré le regret qu'ils éprouvent de voir que l'Autriche, la Prusse et la Russie ne sont pas préparés en ce moment à concourir aux mesures actives que réclame l'exécution du dit traité de remplir à cet égard sans un plus long délai leurs propres engagements, et c'est en vue d'y parvenir par un concert immédiat des mesures les mieux calculées à cet effet que le roi des Français et le roi du royaume uni de la G. B. ont arrêté et signé par leurs plénipotentiaires les 5 articles suivans.

1<sup>o</sup> Ils s'engagent à notifier aux Pays-Bas et à la Belgique que leur intention est de procéder immédiatement à l'exécution du traité du 15 novembre 1831, conformément aux engagements qu'ils ont contractés, et comme premier pas vers l'accomplissement de ce but, ils requerront le roi des Pays-Bas de prendre au 2 novembre l'engagement de retirer le 12 dudit mois toutes ses troupes du territoire qui doit former le royaume de Belgique dont les parties contractantes ont garanti l'indépendance et la neutralité. La même demande sera faite au roi des Belges à l'égard des troupes qui se trouveraient encore sur le territoire des Pays-Bas. Ils déclareront en même temps que si les Pays-Bas et la Belgique ne satisfont point à cette réquisition, la France et l'Angleterre procéderont, sans autre avertissement ou délai, aux mesures qui leur paraîtraient nécessaires.

2<sup>o</sup> Si le roi des Pays-Bas se refuse à prendre l'engagement ci-dessus mentionné, un embargo sera mis sur tous les vaisseaux néerlandais qui se trouveront dans les ports de la France et de l'Angleterre, dont les croisières arrêteront et amèneront dans leurs ports tous les vaisseaux néerlandais qu'elles pourront rencontrer en mer; une escadre française et anglaise combinée stationnera sur les côtes de la Hollande pour l'exécution plus efficace de cette mesure.

3<sup>o</sup> Si le 15 novembre, il se trouve encore des troupes néerlandaises sur le territoire belge, un corps français entrera en Belgique dans le but de forcer les troupes néerlandaises à évacuer ledit territoire, bien entendu que le roi des Belges aura préalablement exprimé son désir de voir évacuer les troupes françaises sur son territoire dans le but ci-dessus indiqué.

4<sup>o</sup> Le but de la mesure indiquée dans l'article précédent se bornera à l'expulsion des troupes néerlandaises de la citadelle d'Anvers et des forts et lieux qui en dépendent; et S. M. le roi des Français dans sa vive sollicitude pour l'indépendance de la Belgique comme pour celle de tous les gouvernemens établis, s'engage expressément à ne faire occuper aucune des places fortifiées de la Belgique par les troupes françaises qui pourront être employées au service indiqué ci-dessus et lorsque les troupes néerlandaises ils seront aussitôt remis aux autorités militaires du roi des Belges et les troupes françaises se retireront immédiatement sur le territoire français.

5<sup>o</sup> Les ratifications seront échangées dans les 10 jours ou plutôt s'y faire se peut à Londres. Signé : Talleyrand ; Palmerston.

Le *Courrier belge* publiait hier une lettre de laquelle on annonçait qu'un corps de troupes françaises d'une garnison des frontières avait posé une reconnaissance jusque dans le rayon de la terre de Luxembourg. Comme nous l'avons dit hier, ce mouvement aurait eu lieu à la suite de l'arrivée d'une estafette à Thionville qui aurait

la nouvelle de la marche d'un corps prussien vers le grand duché.

Deux journaux de Bruxelles font aujourd'hui remarquer que la lettre publiée par le *Courrier* porte la date du 4 novembre; elle a été insérée le 7; trois jours se seraient donc écoulés dans l'intervalle: « Si un mouvement aussi important que celui de l'entrée d'un corps français sur le territoire belge, que disons-nous? sur le territoire placé en-dehors des 24 articles (car le village de Bascharage ne doit pas rester belge), si ce fait était vrai, si surtout les Français avaient été attirés à Bascharage par le motif de l'approche d'une armée prussienne, le *Courrier* a-t-il pu croire que rien n'en aurait été su à Bruxelles? que le gouvernement n'en aurait pas reçu le premier la nouvelle? et la lettre d'Aubange, arrivant paisiblement par la voie classique de la poste, aurait-elle été la première à nous révéler cet événement? Il n'y a que le *Courrier* qui ait pu croire à cette mystification, et nous pensons fermement que c'en est une. »

Nous ajouterons à ces réflexions que la *Gazette d'Alton* du 7, ne dit pas un mot qui vienne à l'appui du rapport de la lettre d'Aubange. Au fond il est improbable que les français, qui ont agi jusqu'ici avec tant de mesure et de prudence se soient décidés à violer le territoire de la confédération germanique.

Un journal tory l'*Albion*, contient la pièce suivante :

« Les plénipotentiaires de Russie agissant en conformité des ordres exprès de l'empereur leur maître, font la déclaration suivante :

« L'adoption des mesures coercitives que la France et l'Angleterre ont résolu de prendre envers le roi de Hollande changent les circonstances dans lesquelles les plénipotentiaires de Russie se sont trouvés en vertu d'instructions qui n'étaient point inconnues aux autres puissances; ils se trouvent, par conséquent, dans la nécessité de se retirer de la conférence.

« Ils transmettront immédiatement à leur cour les circonstances importantes qui, en altérant le caractère de la médiation pacifique à laquelle ils avaient été invités à prendre part, ne leur permettent point de participer plus longtemps aux travaux de leurs collègues.

« En se retirant de la conférence, en attendant les ordres de leur cour, ils trouvent que les circonstances graves leur ont imposé cette déclaration. »

Voici l'opinion du *Globe*, journal ministériel anglais sur cette déclaration :

« La déclaration que l'on vient de lire haut ne nous apprend que ce que nous savions déjà; savoir: que la Russie serait bien aise de tenir en suspens, aussi long-temps que possible, une affaire qui est une source d'embarras et une sorte de paralysie pour les puissances qui la contrebalaient en Europe. Au reste, cette déclaration isolée et faite dans des circonstances qui interdisent toute autre chose qu'un refus de coopération sur lequel on n'avait jamais compté, n'affectera en rien les mesures arrêtées pour recouvrer la citadelle d'Anvers, et mettre fin à l'étrange état de choses qui existe dans les relations entre la Hollande et la Belgique. En point de fait, l'obstination de la Hollande et ses conséquences ne peuvent pas être une source immédiate de gêne pour la Russie, et comme nous venons de le dire, il est probable que les embarras que cette obstination fait naître pour d'autres sont regardés comme un avantage par la Russie. Pour l'Autriche, et plus spécialement pour la Prusse, c'est une autre affaire; la prolongation de ces embarras pourrait promptement les amener dans une position où une guerre générale serait presque inévitable. Quant à des mesures que pourrait prendre la Russie toute seule pour empêcher l'exécution d'un arrangement à la conclusion duquel cette puissance a pris part d'une manière formelle, l'idée en serait tout-à-fait ridicule. D'un autre côté, il est de fait que, quelque chose que puisse avoir faite la puissance en question dans des luttes avec des peuples semi-barbares, ou lorsque ses forces présentaient une supériorité numérique immense, ses succès en pleine campagne

contre la science militaire et des forces égales n'ont jamais été assez brillants pour faire naître de bien grandes alarmes. Au surplus, ce n'est pas de cela qu'il s'agit pour le présent.

Nous avons seulement voulu montrer que la déclaration russe n'est rien de plus qu'un aveu formel d'une plus grande répugnance à appuyer l'emploi de mesures coercitives, que n'en montrèrent les autres puissances; chose qui doit paraître assez naturelle, eu égard aux liens de famille qui existent entre la maison régnante à St-Petersbourg et la maison de Nassau, et aussi à raison de la moindre importance dont la solution de la question belge peut être pour les intérêts nationaux de la Russie. »

#### ELECTIONS.

**District de Gand.** Ont été élus MM. Delafaille-D'Hayse, *unioniste*, sénateur.

Hélias d'Huddeghem et Desmaizères, *unionistes*, représentants, à la presque unanimité des suffrages. Les orangistes n'ont point paru; M. Speelman-Rooman, *unioniste*, a été élu séparément, en remplacement de M. Van Lunis, démissionnaire; M. Louis Coppens, commissaire du district et ci-devant membre du congrès, s'est porté comme compétiteur de M. Speelman Rooman, mais a été loin de balancer les suffrages.

**District de Maastricht.** M. le comte de Renesse *unioniste*, a été proclamé député à la majorité de 141 voix, en remplacement de M. Destouvelles, nommé conseiller à la cour de cassation.

**District d'Ostende.** Sur 242 votans, M. Domis a obtenu d'emblée 133 voix; M. Meertens 73; M. Maclagan 16. Les autres votes ont été perdus; M. Domis a été proclamé député.

**District de Bruges.** M. Coppieters Stokhove a été réélu à la majorité de 271 sur 323 votans.

**District de Bruxelles.** Le premier scrutin n'a point donné de résultat; les voix se sont partagées entre MM. Vanderbelen, conseiller à la cour, a eu 166 voix. M. Fortamps aîné, négociant, 192; M. Jottrand 91, et M. Gamond, 97. Nous espérons que ces derniers seront élus à un second tour de scrutin.

**Second tour de scrutin.** Vanderbelen, 271 voix; Fortemps, 206; Degammond, 195; Jottrand, 150.

#### NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit d'Amsterdam, 6 novembre :

« L'ordre a été donné à Spithead d'envoyer 6 frégates vers nos côtes en sentinelle, afin de prévenir les navires français et anglais de ne plus entrer dans nos ports.

« Jusqu'ici cependant notre gouvernement n'a pas encore usé de représailles. »

— L'*Handelsblad*, du 6 publie l'extrait suivant d'une lettre particulière de Berlin, en date du 1<sup>er</sup> de ce mois :

« Si la Prusse continue à se tenir tranquille en apparence, malgré la déclaration énergique qu'elle aurait, dit-on, faite contre l'entrée des troupes françaises en Belgique, cela ne doit pas causer un trop grand étonnement. La citadelle n'est pas emportée au bout de quinze jours ou trois semaines, et pendant ce temps une armée prussienne de 150,000 hommes peut attaquer la France et occuper les frontières belges. Du reste, en Westphalie et dans les provinces rhénanes on concentre d'avantage les corps d'armée, et pour effectuer ce mouvement de nombreuses mutations de garnisons ont eu lieu.

« La garnison d'Essfurt, faisant partie de la 7<sup>e</sup> division qui était revenu tout récemment des bords du Rhin, est de nouveau en marche pour la Westphalie, et à ce qu'on dit, la 8<sup>e</sup> division, cantonnée à Magdebourg et dans les environs, prendra au premier jour la même direction. Jamais l'échange des courriers n'a été plus actif qu'en ce moment; et l'on s'est occupé de nouvelles mesures pour accélérer le transport des dépêches. »

Voici un passage du discours prononcé par M. Dupin, lors de la rentrée de la cour de cassation de France :

« La gloire la plus brillante, une gloire non contestée est attachée aux dangers que l'on court à la guerre: que le soldat revienne avec ou dessus son

bouclier, mort ou vainqueur, s'il a montré du courage, gloire à lui! honneur à ses exploits! Il n'y aura pas de division sur le jugement qu'on portera de ses actions: amis, ennemis, lui rendront tous la même justice. Gonzague élevait un monument au Lautrec, son rival. Lamarque a loué maintes fois à la tribune la bravoure de l'ancienne Vendée.

« Dans le civil, au contraire, quelle diversité de jugemens! La gloire du dévouement le plus pur est souvent, que dis-je, est presque toujours contournée! De quelle force d'âme, de quelle constance de caractère, l'homme public n'a-t-il pas besoin pour surmonter des dégoûts sans cesse renaissans? Les plus grands services rendus au pays sont rarement appréciés, dans l'instant même où ils sont rendus; et le plus souvent; il faut que vous soyez mort, pour que l'on convienne que vous avez raison.

« Nulle gloire acquise, nulle réputation n'est à l'abri des attaques et des dénigremens. De quelle manière que vous parliez ou que vous agissiez, il y a toujours un parti non satisfait qui s'apprête à vous déchirer.

« Si l'on ne peut arguer les faits, on envenime ou suspecte les intentions; à la place des honneurs qui attendent l'homme de guerre après la victoire, l'homme de la cité, après de longues et pénibles luttes, n'obtient souvent pour récompense que les disgrâces du pouvoir, l'ostracisme aveugle des masses populaires; et malgré de généreux efforts faits pour combattre l'anarchie, si elle prend le dessus dans l'état, au lieu de cette mort glorieuse qu'on reçoit dans les combats des mains d'un ennemi, on peut être déchiré par ses concitoyens égarés, être conduit aux gémonies et jeté dans un égout; ou ce qui semble pis encore, si l'on préserve sa tête, on court le risque presque inévitable de voir son caractère méconnu, sa considération attaquée, et son existence empoisonnée par le venin de la calomnie. Quel long courage ne faut-il pas dans une ame vertueuse pour envisager de sang-froid et pour braver de semblables situations! Faut-il s'étonner alors que beaucoup d'hommes de cœur aiment mieux tomber glorieusement comme Desaix, que de s'exposer comme Lanjuinais, de siéger au fauteuil comme Boissy-d'Anglas, ou de succomber comme Bailly en s'écriant douloureusement: *Et moi aussi j'ai été l'idole du peuple.* »

Le directeur de l'Observatoire de Bruxelles vient de recevoir l'annonce que la comète périodique dont le retour avait été observé à Nîmes, a été vue à Paris, dans la matinée du 5 novembre, par MM. Bouvard et Aug. Bouvard. Elle était très faible et le mauvais temps n'a pas permis de l'observer.

M. Aug. Bouvard a transmis en même temps à M. Quételet les résultats de calculs qu'il vient de faire sur la comète découverte par M. Gambart, le 19 juillet dernier. La distance de cet astre, en prenant pour unité notre distance du soleil, sera le 1<sup>er</sup> janvier 1833, après le passage au périhélie, distance au soleil, 1,8839, distance à la terre, 1,9585.

La comète se trouvera donc trop loin, à cette époque, pour qu'on puisse la voir.

La comète de Biela a été observée à Rome, au collège romain, au moment de sa sortie de la constellation du Cancer pour passer dans celle du Lion, le 22 octobre, à 3 heures 45 minutes après minuit. Sa position était à-peu près par le 133° 25 en ascension droite, et le 21° de déclinaison boréale.

#### Moyen de préserver du feu les toits de chaume.

Le chaume couvre en grande partie les toits des habitans de nos campagnes: témoin de leur peu de richesse, il sert bien souvent encore à les appauvrir davantage, en vouant leur habitation au feu, dont il recueille la moindre étincelle. Au moins est-il consolant d'apprendre avec certitude, que des plantes très-communes peuvent ôter à cette toiture la funeste disposition à s'enflammer; la première de ces plantes est une mousse appelée la *fontinale incombustible*, qui croît abondamment dans les étangs, dans les fontaines, sur les pierres des torrens, etc. Elle préserve en effet le chaume des atteintes du feu, de quelque manière qu'il y soit apporté: il suffit de l'étendre en couches de 2 pouces d'épaisseur. La seconde de ces plantes est une autre mousse, nommée *tortula seu barbula ruralis*, qu'on trouve en grande quantité sur les arbres étendue sur le chaume, elle le garantit aussi du feu, et lui procure une durée de cinquante à cent ans.

VILLE DE LIÈGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence, du 23 octobre 1832.

La commission examinera les titres des personnes qui se présentent pour être nommées aux places d'institutrice et de secondantes de l'école de filles de St-Pierre.

La commission d'instruction mettra au concours devant elle la place d'instituteur de l'école communale du quartier de l'Est, vacante par la nomination du sieur Demarteau à la place de professeur de langue française au collège municipal. Il en sera fait rapport au conseil.

Il est donné lecture des lettres de MM. Boset et Honoré, professeurs à ce collège.

Ils provoquent des changements à l'emploi du tems des études, réglé pour 1832-1833.

Le conseil maintient cet emploi du tems et décide qu'après trois mois d'exercice, la réclamation que feraient de nouveaux tées derniers pourraient être remise en délibération.

On communique le budget communal, réglé le 13 octobre dernier par les états députés pour 1832. Il présente plusieurs réductions faites sur les sommes votées par le conseil. Une commission examinera cet objet et en fera son rapport.

Il autorise les bourgmestre et échevins à disposer de cent huit florins sur les dépenses imprévues pour l'appropriation d'une pièce, en remplacement de celle qui servait de sellerie au manège de St.-Pierre, et qui est employée pour l'école de filles établies dans ce local.

On procède à la nomination du professeur de dessin à l'école industrielle. — M. Deville-Thiry est nommé à l'unanimité à cette place.

M. Burdo adhère à la résolution du conseil du 5 octobre courant, pour la reconstruction et l'entretien du pont situé sur son biez en Gravioulle.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 8 novembre.

Naisances : 4 garçon, 2 filles.

Mariage 1, savoir : Entre : Jean Henri Deboeur, capitaine au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie, rue de la Syrène, et Marie Jos. Pauline Dejaer, derrière St. Jacques.

Décès : 4 fille, 4 homme, 2 femmes, savoir : Pierre Vermont, âgé de 29 ans, soldat au 9<sup>e</sup> régiment, 5<sup>e</sup> bataillon, 5<sup>e</sup> compagnie. — Marie Catherine Herts, âgée de 70 ans, couturière, en Potièreuve, veuve de Barthélémi Vogels. — Marie Barbe Joseph Herlenvaux, âgée de 58 ans, marchande, Fond de l'Empereur, épouse de Jean Antoine Médun.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Mlles. CHARLIER, sœurs, rue Pont d'Ile, n° 830, viennent de recevoir de Paris un choix très-varié de MODES, telles que chapeaux parés et de demi-toilette, capottes, toques, bonnets de tous genres, boas de velours, cravattes brodées et quantité d'objets de nouveautés.

Elles ont également reçu des manteaux thibet, des gros de Naples, marcelines, velours noirs et de couleurs, métrinos français et anglais, et des étoffes pour robes parées.

Mlle. Josephine SIMONIS, tenant magasin de MODES, rue de la Boucherie, n° 869, à Liège, a l'honneur d'annoncer aux dames, qu'elle vient d'arriver avec des nouveaux modèles de Paris.

LEFIN, COIFFEUR, ci-devant du théâtre royal de l'Odéon à Paris, et maintenant établi rue du Pont d'Ile, au Gastro-nome, n° 26, à Liège, vient de recevoir des marchandises de Paris concernant la toilette de dames et tout ce qui concerne son état.

Le même est l'inventeur d'un nouveau genre de perruques et fait des toupets métalliques, de son invention.

LEFIN espère obtenir à Liège les mêmes succès qu'il a mérités à Paris.

MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Chez F. PRINZEN sont arrivés les assortiments de lainage, tels que gilets, jupons, camisoles, caleçons tricetés et tissés pour femmes, hommes et enfans, en toute qualité, gilets, camisoles et jupons de cachemir, robes d'enfans, bas de laine de France et autres bas de Viganis gris et blanc de laine, blanc de gaze, idem bas tricetés, en toute qualité, bas de filouelle pluchés et autres, bas de soie, chaussettes, en tout genre, chaussons, écharpes, callotins, bas d'enfans en laine en toute qualité et grandeur. Le magasin est toujours assorti en bas de coton, écu et blanc à jours et unis et bonnets; quantité de foulards, cravattes soie noir et fantaisie, velours, mérinos soie noire, schals, manchons, tails, linges de table, damassés, flanelles, cotonnettes, etc.

500 gilets et caleçons confectionnés d'après les meilleurs modèles, depuis 1 fl. 25 c. à 6 fls. P.-B.

VENTE considérable de SOIRIES, consistant en cravattes de soie noire, foulards, pièces de soie, etc., qui aura lieu le 19 courant et jours suivans, chez le receveur des douanes, rue Xhavée, n° 608 bis, à Verviers.

Le tout payable comptant  
On pourra voir les marchandises 8 jours avant la vente.

A LOUER de suite une MAISON de campagne avec jardin, écuries, grange, remise, sans ou avec terres, située à Hodsault, près de Tongres. S'adresser à M. de MATTHYS, rue à Hasselt.

A LA LUNETTE ANGLAISE.

Magasin de Pendules, lampes, quincaillerie, lunetterie et tous articles nouveaux de Paris ainsi que la parfumerie.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Mr. BOULAY-RASSENFOSSE, rue Vinave-d'Isle, n° 46, a l'honneur de prévenir MM. les négociants qu'il peut leur fournir les articles ci-dessus, étant attaché aux premières maisons de Paris, tant comme voyageur et intéressé dans plusieurs fabriques, il peut offrir tous les avantages et rendus franco au domicile des personnes dans le plus court délai. Il reçoit toute espèce de commande, on trouvera aussi tous les articles concernant le dessin et l'optique; dans son magasin qui sera ouvert demain dix novembre, il tient le dépôt des véritables crayons conté de Paris.

Nous soussignés venant d'établir un dépôt d'Eau-de-Cologne de Jean Marie FARINA, vis-à-vis de la place Juliers, numéro 21, à Cologne, et chez BOULAY-RASSENFOSSE, rue Vinave-d'Isle, n° 46, à Liège.

Tous les négociants en gros et en détail de la province de Limbourg et de toute la Belgique pourront s'adresser à lui directement, il leur fera les mêmes avantages qu'un correspondant avec nous-mêmes. Etant toute l'année en correspondance avec lui.

Aix-la-Chapelle, le 15 septembre 1832.

BLACHER et C<sup>ie</sup>. 664

VENTE PAR ACTIONS

De deux grandes SEIGNEURIES.

Dites Rogazno et Niznion et de ses vastes dépendances, situées dans la Gallicie autrichienne, dont on offre et garantie en échange 30,000 ducats en or (360,000 fr.) Outre cette prime principale il y a 21,999 primes secondaires de 5000, 4000, 500, 100 ducats, etc.

Le tirage aura irrévocablement lieu à Vienne, le 27 novembre 1832.

Le prix des actions est de 20 francs et sur 5 prises ensemble, la 6<sup>e</sup> sera délivrée gratis.

Les paiements peuvent se faire en effets ou billets sur Bruxelles ou Paris.

Le prospectus détaillé se délivre gratis. S'adresser directement au dépôt général de Louis PETIT, banquier à Francfort sur Mein.

VENTE par coupons d'actions de cinquante centimes, de la belle CAMPAGNE de St. Leu, près Hesdin (Pas-de-Calais), d'une valeur de 100,000 francs.

Les coupons se distribuent chez M. HAVARD, rue des Aveugles, maison JANIN, restaurateur.

Une quantité de BEURRE d'Hollande à VENDRE. S'adresser rue du Pont, n° 900.

( ) IMMEUBLES A VENDRE A L'ENCHERE.

En l'étude de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, il sera procédé le 27 novembre à 9 heures et demie du matin, à la VENTE aux enchères publiques des OBJETS ci-après; savoir :

1<sup>er</sup> Lot. — Une pièce de houblonnière de la contenance de 43 perches huit aunes, située à Droixhe, commune de Grivegnée.

2<sup>e</sup> Lot. — Une autre houblonnière de la même contenance située en lieu dit Tanixhe, commune de Grivegnée.

3<sup>e</sup> Lot. — Une autre houblonnière, même contenance, sise audit endroit nommé Droixhe.

4<sup>e</sup> Lot. — Une autre houblonnière de la contenance de 21 perches 80 aunes, sise au Chêne, à Londo.

5<sup>e</sup> Lot. — Une autre houblonnière en 2 pièces, contenant 6 perches 50 aunes, sise au Chêne, à Londo.

6<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre à labour contenant vingt-neuf perches vingt aunes, située au bois Herez, commune de Jupille.

7<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de pâture appelée Fontenal, en la commune de Jupille, contenant 34 perches 88 aunes.

8<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre de la contenance de 34 perches 88 aunes, située au-dessus de Jupille, commune de ce nom, près la Croix Hayneux.

9<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre appelée Sart Huet, contenant 47 perches quarante-quatre aunes, sise aux Bruyères, commune de Jupille.

10<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre contenant 17 perches 44 aunes, située aux Bruyères, près de la ci-devant houillère du Haut Charbon.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente audit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire.

( ) BEAU TERRAIN A VENDRE.

Le jeudi 29 novembre 1832 à 2 heures et demie de relevée, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, place Saint-Pierre, on exposera en VENTE publique, en deux lots et ensuite en un seul, deux bonniers et demi environ de jardin anglais, fleur de terre, richement et agréablement planté d'arbres et arbustes de toute espèce, avec une fort belle orangerie, bâtie à la moderne, logement de jardinier, caves et puits; le tout situé à Fragnée, à un quart de lieue de Liège, donnant d'un côté sur la Meuse, de l'autre sur la chaussée de Huy.

Les plus grandes facilités seront données pour le paiement; on pourra avant ledit jour, 29 novembre, arrenter et même faire un échange de propriété.

S'adresser pour plus amples informations chez M. le notaire BERTRAND, ou chez M. Jules DEL MARMOL, avocat, rue de la Régence.

( ) Lundi douze novembre 1832, à neuf heures précises, dans le chantier du sieur L. Delvaux, sur Avroy, le notaire DELVAUX VENDRA une très-grande quantité de bois sciés; savoir : une grande partie de planches et quartiers de chêne de toute longueur, jusqu'à 20; beaucoup de barreaux et feuilles; une très-grande quantité de véres, terrasses et poselles; beaucoup de horrons de chêne, de frêne et d'orme, de poutres et autres; une grande quantité de planches et quartiers de hêtre et de planches et lattes de bois blanc, lat à plafonner, belles jantes, etc., etc. Argent comptant.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur S. J. Duchesne, tendante à faire construire un four à cuire le pain, dans un verger attenant à sa maison, située rue devant Saint-Thomas, n° 257.

ARRÊTENT : Ladite demande sera publiée par la voie des journaux pour que les personnes qui auraient des motifs d'opposition aient à les faire remettre à la régence, dans le terme de quinze jours.

A l'hôtel-de-ville, le 5 novembre 1832.  
Le bourgmestre, Louis JAMME.  
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Pierre Postulat, serrurier, demeurant rue des Croisiers, n° 215, tendante à obtenir l'autorisation d'établir une petite forge dans la cour de la maison qu'il occupe. ARRÊTENT :

La demande sus-mentionnée sera publiée par la voie des journaux pour que les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir, aient à les adresser à la régence dans le terme de quinze jours.

A l'hôtel-de-ville, le 30 octobre 1832.  
Le bourgmestre, Louis JAMME.  
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 30 oct. — Métalliques, 86 5/8. — Actions de la banque 4120 0/0

Fonds anglais du 5 novembre. — Consol. 84 1/8 0/0. — Fonds belges 73 3/4. — Hollandais, 41 5/8.

Bourse de Paris, du 6 novembre. — Rentes, 5 p. 0/0, jouis. du 22 mars 1830, 96 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouis. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouis. du 22 juin 1830, 67 fr. 40 — Actions de la banque, 0000 00 c. — Certif. Falconnet 80 fr. 90 c. — Emprunt d'Espagne 1830, 78 3/4. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. — Emprunt rom. 80 3/4. — Emprunt Belge 00 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 7 novembre. — Dette active, 91 1/2 0/0; idem différée 78 00. — Bill. de change 15 1/2 0/0. — Syndicat d'amor. 69 0/0 00 0, idem 3 1/2 0/0, 54 0/0 00 0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 00 0. — Rus. Hope et C<sup>e</sup>, 94 3/4 00 0/0; idem ins. gr. li., 58 1/2 0/0. — idem C. Ham., 00; idem em. à l., 00 0/0 0/0. — Dan., à l., 00 0/0 — Ren. franc. 0 1/2, 67 3/8 0/0 0. — Métall. 83 1/4 0/0. — Naples Esc. 73 3/4; idem à Lond. 00. — Perp. à Amst., 0 0/0 0/0 0/0 — A. R. 1<sup>re</sup> levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 00 0/0 00. — Grec 2<sup>e</sup> levée, 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 8 novembre.

Changes.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	112 1/2 av.	P	
Londres.	12 25	P 42 20	P
Paris.	47 3/16	A 47	A
Francfort.	36 1/16	A 35 15/16	
Hambourg.	35 1/2	35 3/8	A

Escompte 4 0/0

Effets publics.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0 0.
	Empr. de 12 mill.,	100 0.
	Empr. de 24 mill.,	73 5/8 à 1/2 A.
	Dette active,	98 0/0 0.
	Oblig. de Entr.,	00 0 00.
Hollande.	Dette active,	00 0/0 0.
	Oblig. synd.,	4 1/2 0.
	Rent. remb.,	2 1/2 0.

Arrivages au port d'Anvers, du 7 novembre. — Le pleyt belge Sans repos, cap. Verstraeten, ven. de Louvain chargé de café, sucre et rhum.

Le koff hanovrien Joannette, cap. Muggenborg, ven. de Hambourg chargé de riz et graine de lin.

Bourse de Bruxelles, du 7 novembre. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 100 0/0 P. — Emprunt de 40 millions sans intérêt, 99 3/4 P. — Emprunt de 24 millions, 73 3/4 P.

Prix des grains au marché de Liège du 8 novembre. — Fro. ent la rasière, 8 fl. 88 c. — Seigle, id., 6 fl. 87 c.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Petit-d'or, n° 622, à Liège.